



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 12/10/2022
Reçu en préfecture le 12/10/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221010-B_2022_10_068-DE

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2022

B-2022-10-068 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 04/10/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix octobre à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du conseil municipal à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président

Absents :

Patrick MERCIER, Chantal GANTCH, Sébastien LABORDE, Laurent KERMABON, David REDON, Stéphanie DUPUY

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD
CONTRAT DE VILLE QUARTIER DU CENTRE DE COUTRAS
L'AVENANT N°2

Sur proposition de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et du CISPD,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 instaurant une nouvelle « géographie prioritaire » de 1 300 quartiers dont celui du « Quartier du Centre » de Coutras, unique quartier prioritaire de La Cali,

Vu la délibération n°2015-06-088 du Conseil communautaire du 23 juin 2015 autorisant la signature du Contrat de Ville « Quartier du Centre » de Coutras et la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB,

Vu l'article 47 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 modifiant l'article 1388 bis du code général des impôts sur l'abattement de la TFPB,

Vu l'article 156 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi de finances du 28 décembre 2018 pour 2019 prolongeant jusqu'en 2022 les contrats de ville au niveau national,

Vu la délibération n°2019-12-267 du Conseil communautaire du 19 décembre 2019 autorisant la signature de l'avenant du Contrat de Ville « Quartier du Centre » de Coutras,

Vu l'article 68 de la loi de finances n°2021-1900 du 30 décembre 2021 pour 2022, qui proroge d'une année supplémentaire les contrats de ville, la géographie prioritaire et les mesures fiscales associées, notamment l'abattement TFPB (article 1383C Ter et 1388 bis du code général des impôts modifiés)

Vu le Contrat de Ville du 10 juillet 2015 et la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB du 28 avril 2016 signé avec les 3 bailleurs (Gironde Habitat, Clairsienne et Mésolia)

Vu l'avenant n°1 à la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB du 21 août 2018, prolongeant la mesure jusqu'au 31 décembre 2020, puis l'avenant n°2 du 11 décembre 2019 prolongeant la mesure jusqu'au 31 décembre 2022

Vu l'avenant n°1 au Contrat de Ville du 07 juin 2021, prolongeant l'engagement des signataires jusqu'au 31 décembre 2022,

Vu la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers prioritaires et stipulant les mesures gouvernementales à décliner,

Dans le cadre de la géographie prioritaire, les contrats de ville initialement conclus pour la période 2015-2020 ont été prolongés une 1ère fois jusqu'en 2022 et sont de nouveaux prorogés jusqu'en 2023 en application de la loi de finances n°2021-1900 du 30 décembre 2021 pour 2022.

L'objectif n'est pas comme pour la précédente prolongation de 2020 à 2022 de prendre en compte de nouvelles orientations de l'État, mais de préparer une prochaine feuille de route pour la période 2022-2023 pour le quartier prioritaire.

Considérant l'avenant n°2 du Contrat de Ville et l'avenant n°3 de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB du quartier prioritaire de Coutras stipulant la prorogation jusqu'en 2023 des engagements des partenaires, et des mesures fiscales associées,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président à :

- approuver l'avenant n°2 du Contrat de Ville et l'avenant n°3 de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB, jusqu'en 2023
- signer ces avenants et tous les documents afférents sur cette période.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le
Fait à Libourne 12 octobre 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Publié le



ID : 033-200070092-20221010-B_2022_10_068-DE

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 033-200070092-20221010-B_2022_10_068-DE



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contrat de Ville « Quartier du Centre » de Coutras - La Cali

Avenant n°2 - 2023

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, l'évaluation des contrats de ville est prévue en deux temps : une évaluation à mi-parcours, afin de réajuster le cas échéant les orientations ou le plan d'actions du contrat de ville et une évaluation en fin de période permettant de mesurer les résultats ou les effets des actions mises en place sur toute la durée du contrat et de définir les pistes à définir pour la prochaine contractualisation, s'il y a lieu.

Après une évaluation à mi-parcours en 2018, une évaluation des 7 ans de 2015 à 2021 a été réalisée et restituée au comité de pilotage le 29 juin 2022.

Parallèlement, **l'article 68 de la loi de finances pour 2022 prolonge jusqu'au 31 décembre 2023 la durée des Contrats de ville** ainsi que les différents dispositifs afférents (géographie prioritaire et des mesures fiscales associées notamment l'abattement TFPB). L'objectif n'est pas comme pour la précédente prolongation de 2020 à 2022 de réaffirmer des priorités et de prendre en compte de nouvelles orientations de l'État ou d'autres financeurs, **mais de préparer une prochaine feuille de route au-delà de 2023 pour les territoires concernés**. En effet, le travail partenarial a permis d'apprécier d'une part, le niveau d'atteinte des objectifs inscrits au contrat de ville en 2015, et d'autre part de confirmer ou faire évoluer les enjeux et priorités au terme des 7 années écoulées. Il convient de prendre en compte le contexte particulier de la crise sanitaire depuis 2020 jusqu'en 2022 qui a sans nul doute paralysé ou limité les projets et le lien social sur la vie du quartier.

De fait, la prorogation des contrats de ville et de la géographie prioritaires **prolonge également l'abattement TFPB des bailleurs sociaux** au paragraphe I du même article qui modifie l'article 1388 bis du code général des impôts encadrant l'abattement TFPB en QPV. Les **conventions d'utilisation de l'abattement TFPB ont fait l'objet d'un avenant afin de garantir l'application de cette disposition fiscale**.

L'avenant n°2 du contrat de Ville – le prolonge d'une année jusqu'à fin 2023 – et reprend les priorités fixées dans le premier avenant et les actualise suite à la dernière évaluation menée en 2021, pour définir la feuille de route 2022-2023.

PARTIE 1: L'ÉVALUATION 2015-2021 DU CONTRAT DE VILLE

A travers l'analyse des grandes caractéristiques démographiques et économiques du quartier prioritaire (cf. annexe fiche PQNA jointe à la fin du document), on constate une attractivité du territoire coutrillon par rapport à 2015.

En effet, entre 2013-2018, il y a + 13.2% de population qui réside sur le quartier prioritaire, cela s'explique notamment par une offre de logement plus attractive (livraison de nouveaux logements sociaux, et mise sur le marché du logement inoccupé ayant bénéficié de l'OPAH-RU). Lorsque l'on examine plus précisément la typologie des différentes populations du territoire, le diagnostic met en évidence 19% de jeunes de - de 25 ans et 23% de + de 60 ans soit une répartition similaire à celle de la commune et de La Cali. La présence de populations jeunes et âgées sur le territoire peut engendrer des besoins spécifiques allant des modes de garde pour la petite enfance, à la poursuite d'études supérieures, en passant par le bon déroulé de la scolarité ; et reposant sur la question de l'autonomie dans l'accès à des services de bases, les déplacements du quotidien et l'isolement résidentiel notamment pour les plus âgés.

Les familles monoparentales sur le quartier prioritaire sont très représentées avec 55.5% des familles en 2020 (similaire à 2016), contre 32,1% sur La Cali et 44.4% en moyenne sur les QPV de France métropolitaine : il y a un réel enjeu sur ce quartier en matière d'accompagnement à la parentalité, d'accès au mode de garde et de préparation au retour à l'emploi des parents seuls.

L'évolution de la pauvreté sur le quartier prioritaire de Coutras est « seulement » de +1% entre 2013 et 2018 ; avec 37% des personnes vivant sous le seuil de pauvreté, soit 3 fois plus que sur La Cali comme cela se constate sur tous les quartiers prioritaires par rapport à leur territoire de référence.

AXE 1 : Cohésion sociale

Le pilier « cohésion sociale » du contrat de ville 2015-2022 s'est articulé autour de 5 orientations stratégiques :

- Lutter contre la précarité et l'isolement
- Soutenir l'accès aux droits
- Favoriser l'accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs
- Favoriser la réussite éducative et soutenir la parentalité
- Faciliter l'accès aux soins et renforcer la prévention à la santé

1.1 Lutter contre la précarité et l'isolement

Différentes pistes de travail ont été explorées pour accompagner la population et améliorer ses conditions de vie.

a) Encourager et développer la participation citoyenne : création du Conseil Citoyen de Coutras

Il convient de souligner que le Conseil Citoyen de Coutras est le premier Conseil Citoyen constitué sur le département et le seul à avoir participé à l'élaboration du contrat de ville.

Dès le lancement de l'élaboration du contrat de ville du Quartier du Centre de Coutras, soit en fin d'année 2014, l'Etat, La Cali et la Ville de Coutras se sont engagés à accompagner la création d'un conseil citoyen à travers un appel à candidature. En avril 2015, 30 membres répartis entre 70% habitants et 30 % acteurs locaux ont composé le Conseil Citoyen de Coutras, constitué en association en juin 2015.

En novembre 2017, l'Etat propose de renouveler l'arrêté préfectoral du Conseil Citoyen de Coutras : 13 membres ont confirmé leur « engagement » soit 8 habitants et 5 acteurs locaux.

Aujourd'hui, il y a encore un enjeu de renouvellement des membres actifs du Conseil Citoyen. En dépit de cela, il y a une activité forte.

Depuis 2014, Le Conseil Citoyen a essayé d'aller au-devant des habitants du quartier prioritaire pour porter à leur connaissance la démarche de Contrat de Ville et la place qui est donnée aux habitants et acteurs locaux pour y participer.

Parmi les actions mises en place le conseil citoyen assure la communication auprès des habitants et des acteurs de territoire notamment avec le **journal** et la **fête de quartier**.

Les activités du Conseil Citoyen :

- Participation aux réunions liées au contrat de ville (groupes de travail, comités techniques, comité de pilotage, formations, ...).
- Contribution aux activités de l'association Esprit de Solidarité en qualité de membre du conseil d'administration.

- **Organisation** de « La Journée pour Tous gratuite » jumelée depuis 2017 à la Fête des Jardins, portée par le CCAS de Coutras et un collectif d'associations, et depuis 2021 par le Conseil Citoyen avec l'espace de vie sociale « Esprits de solidarité » et le club de prévention spécialisée (LEPI) sous l'appellation « **fête du quartier** ». L'objectif de cette journée est de faire découvrir des activités culturelles, sportives ou de loisirs disponibles sur Coutras pour donner envie aux habitants d'y adhérer.
- **Conception d'un journal** « ça bouge dans mon quartier » valorise l'image du quartier, donne la parole aux habitants, communique des informations pratiques concernant le quartier, la ville de Coutras et l'agglomération. Le journal est conçu par les membres du Conseil Citoyen et publié en 1 000 exemplaires avec diffusion dans les boîtes à lettres du quartier. Depuis 2016, il y a eu 6 numéros.
- La mobilisation des habitants du quartier :
 - a. Actions ponctuelles auprès d'habitants du quartier pour leur faire prendre conscience de l'existence du contrat de ville, du rôle et de l'utilité de Conseil Citoyen,
 - b. Mise en œuvre de l'opération « mobilisons-nous pour la mobilité », qui consistait à aller à la rencontre des habitants du quartier afin d'aborder le sujet de la mobilité. Les multiples rencontres ont généré 56 retours d'habitants.
 - c. Remonter d'informations sur certaines difficultés (sécurité, tranquillité publique, habitat insalubre) rencontrées par les habitants du quartier de la gare.

b) Développer l'animation sociale du quartier et l'expression de la solidarité

En 2015, tous les partenaires s'accordaient à dire que le quartier prioritaire était marqué par un fort isolement des personnes, une faible présence sur les espaces et équipements publics, une méfiance des institutions, un manque de confiance et une certaine résignation, alors même que ce quartier prioritaire présentait l'avantage de disposer de multiples services publics et dispositifs agissant en faveur d'une insertion sociale et professionnelle.

La priorité partagée par les partenaires était donc de recréer une vie de quartier, de renouer avec le vivre-ensemble, de créer une confiance envers les acteurs locaux, de lever les freins psychologiques tout cela en faveur d'une insertion sociale a minima. Pour cela, il convenait de mettre en place des actions de quartier, de proximité immédiate à la fois ludiques, éducatives, solidaires.

Une vie de quartier dynamique et structurée autour d'événements conviviaux dans un premier temps du contrat de ville :

- La fête de quartier
- Des « guinguettes musicales »
- Création de l'association « Esprit de Solidarité », un espace de vie social sur le quartier :

A l'initiative du CCAS de Coutras, un groupe de travail est mis en place en 2015 pour traiter de la question de la **précarité et de l'aide alimentaire** à l'échelle de la commune. Il en ressort la création, en 2016, de l'association "Esprit de Solidarité" dont l'objet est l'alimentation et le lien social. Elle ouvre en septembre 2017 une épicerie sociale et solidaire, anime les jardins partagés et des ateliers cuisine, avec le soutien de la Ville de Coutras, du Département de la Gironde, de Gironde Habitat et de l'Etat (ANCT). Elle propose ainsi un accompagnement global des **300 familles bénéficiaires** comptabilisées à l'ouverture (volume stable).

Dans cette continuité, et avec le soutien également de la CAF de la Gironde, de la MSA de la Gironde et de La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali), l'association engage une préfiguration pour devenir **un espace de vie sociale** dont l'objet est d'être un lieu ouvert à tous, d'échanges et de rencontres, favorisant la mixité sociale autour d'activités ludiques, éducatives, culturelles et promouvant le bien-être et le vivre-ensemble. En juillet 2018, la CAF de la Gironde délivre un agrément d'espace de vie sociale à l'association valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le projet social de l'espace de vie sociale est fondé autour de 3 axes :

- Être un lieu d'accueil et de convivialité ouvert à tous,
- Créer du lien social autour des solidarités,
- **Impliquer et faire participer les habitants.**

Cette structure a obtenu le recrutement d'un médiateur social pour mobiliser, informer, accompagner les habitants vers les services / activités (accès au droit commun) et les appuyer dans des initiatives citoyennes et collectives. Ce poste est financé par l'Etat via le dispositif « adulte-relais » pour une durée de 3 années, renouvelable. La médiatrice indique qu'elle reçoit entre 60 et 80 familles par semaine entre les jardins, l'épicerie et le café associatif.

Aujourd'hui, « Esprit de solidarité » avec son café associatif, au cœur du quartier, est désormais un lieu incontournable pour les habitants et les partenaires associatifs (il abrite de nombreuses actions, permanences et activités mises en œuvre au plus près des habitants).

La crise sanitaire a aggravé la situation pour certaines populations plus vulnérables et a fait apparaître de nouveaux besoins. L'Espace de vie sociale « Esprit de solidarité », en maintenant son activité sans discontinuer, a permis de réguler les difficultés et de combler les besoins des habitants du quartier.

1.2 Soutenir l'accès aux droits

a) Mise en Place d'un France Services en 2019

Le but de cette structure est de favoriser l'accès aux droits et de lutter contre la fracture numérique. Le dispositif France Services permet de délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics par le biais d'un guichet physique unique. Très concrètement, deux agents (minimum) garantissent l'accueil des usagers au moins 24 heures par semaine.

Il s'agit de fournir une information de premier niveau, d'accompagner dans l'utilisation des outils numériques et d'épauler les usagers dans la réalisation de la plupart des démarches administratives des 9 partenaires et opérateurs nationaux : ANTS, Ministère de la Justice, Finances Publiques, Pôle emploi, Assurance retraite, CPAM, CAF, MSA et la Poste. À ces opérateurs nationaux peuvent s'ajouter des partenaires locaux en fonction des spécificités du territoire (associations, écrivains publics, missions locales, CCAS...).

Elle a accompagné plus de **4 000** personnes dans l'accès à leurs droits.

b) Concernant l'accès au droit sur le QPV, des actions structurantes ont été mises en œuvre

Ouverture en septembre 2018 d'une **antenne du Point d'Accès aux Droits** (nouvellement dénommée Point Justice) de La **Cali** au CCAS de Coutras : lieu accueillant déjà des permanences d'informations

d'organismes (CPAM, MSA, ADIL, etc.), il a été déployé des permanences d'Infodroits, des permanences d'avocats, de notaires, de conciliateurs de justice, de l'association Crésus (surendettement).

Sur l'Espace de Vie Sociale « Esprits de Solidarité », se tiennent des **permanences du CIDFF**, de Point Info Mobilité, du Café logement avec la Maison Départementale des Solidarités (MDS), du Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion (Contre l'illettrisme et l'analphabétisme, pour le développement de la vie associative, pour la médiation sociale et culturelle).

Le partenariat tissé avec ces nouveaux acteurs (conseillers numériques ville, département) permet d'accentuer l'accompagnement dans l'accès au droit et l'inclusion numérique afin de lutter contre le non-recours aux droits.

c) Déploiement d'une offre de service d'inclusion numérique :

Mise à disposition d'ordinateurs au sein du CCAS de Coutras et de la médiathèque, avec une aide aux démarches administratives en ligne, dorénavant assurée au CCAS par le conseiller numérique dorénavant.

Animation d'ateliers de découverte de l'outil numérique afin de devenir autonome par l'association Imagin'actions « Coup de Pouce numérique ».

La MDS de Coutras a également un conseiller numérique partagé avec celui de Libourne qui intervient à l'Espace de vie sociale « EDS ».

1.3 Favoriser l'accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs

Le city stade a été la première action structurante mise en place sur le QPV en matière d'accès au sport, aux abords de l'Espace « jeunes » de Coutras, implanté et bien connu depuis plusieurs années par les jeunes adolescents (public plutôt 11-16 ans).

Le développement du partenariat a donné lieu à de nombreuses propositions et actions réalisées dans le domaine du sport. Créer du lien entre les habitants et les acteurs de leur quartier constituait le socle de la réussite du contrat de ville. Pour y parvenir, la notion de proximité et de rencontre avec les habitants sur leurs lieux de vie, hors les murs, en pied d'immeuble a été au cœur de la démarche. Cela a permis de créer un sentiment de confiance, de rompre l'isolement de nombreuses personnes qui s'autorisaient dès lors à participer à des activités, voire même à en être parties prenantes (bénévoles).

La culture a pris sa place sur différents espaces publics et les habitants prennent également leur place et deviennent des acteurs en faisant vivre l'espace public.

L'État a développé de nombreux outils à l'Education artistique et culturelle en développant la notion de parcours d'éducation artistique et culturelle, cela afin de soutenir l'égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture en temps scolaire et périscolaire.

En 2018, un projet structurant a été proposé par le collectif Maison des Arts et de la Création (Le sens, Court aux trousseaux, Plastickart) à la Ville de Coutras, qui a souhaité soutenir ce projet du même nom que le collectif. Lieu dédié à la démocratisation des pratiques artistiques et à l'émergence des talents individuels pouvant conduire à la réalisation de projet personnel, collectif et professionnel. Aujourd'hui, ce projet a fait l'objet d'une rénovation d'un bâtiment municipal avec l'attribution de

subventions d'investissements de l'Etat, du Département de la Gironde et de la Cali pour un montant de 367 000€. Il a été dénommé « Espace Artistique François Cluzet ».

Ce 1^{er} contact pris entre l'habitant et l'acteur permet ensuite d'enclencher un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle grâce à l'écoute, le conseil, l'orientation vers d'autres structures, services, dispositifs pouvant leur permettre d'avancer dans les problématiques repérés. Sur ce point, et malgré un réseau de professionnels pluridisciplinaires, chaque habitant va mettre plus ou moins de temps à se mettre en action vers le droit commun.

1.4 Favoriser la réussite éducative et soutenir la parentalité

Le taux de scolarisation des 15-24 ans est de 45.7% contre 57.8% sur la Cali et 59.1 % sur les QPV en France métropolitaine, ce qui indique la surreprésentation de personnes sans diplôme sur ce quartier prioritaire. En effet, la part de la population non scolarisée et sans diplôme est de 46% sur le quartier contre 31% sur la Cali ; et la part de la population scolarisée avec un diplôme de niveau Bac+2 ou supérieure est de 12% sur le quartier contre 22% sur la Cali.

Le quartier de résidence peut influencer sur le parcours scolaire des jeunes par le biais de différents mécanismes :

- les effets de pairs (les risques d'échec scolaire étant plus prononcés si un élève fréquente d'autres jeunes en échec scolaire). Pour autant entre 2015 et 2020, on peut constater une amélioration dans les comportements des jeunes dans leur scolarité, pour exemple, en 2015, 84.62% d'élèves « à l'heure » ou « sans retard » puis en 2020 : 88.6%.
- les caractéristiques des enseignants (plus souvent contractuels et donc moins souvent stables dans l'établissement, freinant la mise en place de projets d'établissement),
- les orientations scolaires par défaut vers les filières techniques des enfants issus du QPV en échec scolaire,
- des phénomènes d'autocensure, de défaitisme, de perte de confiance en soi sont constatés. Les actions du contrat de ville visent particulièrement à toucher chaque individu et chaque famille pour lutter contre ces clichés parfois véhiculés par les publics eux-mêmes.

Aussi, il est primordial d'accompagner les parents dans leur rôle. Plusieurs structures assurent une offre de service sur le quartier prioritaire et sont ouvertes à toutes les familles, avec des professionnels pluridisciplinaires.

a) Fédérer les partenaires autour de la réussite éducative

Des moyens conséquents du droit commun ont permis de nombreuses réalisations pour améliorer le cadre de l'apprentissage des acquis, notamment :

- 19 classes dédoublées dans le cadre du REP en CP/CE1 et dernière section de maternelle. Un dispositif Très Petite Section (TPS) a été mis en place pour les moins de 3 ans.
- Accompagnement éducatif dans le cadre des « devoirs faits » en école et en collège et dispositif « école et collège ouverts ».

Globalement, les conditions d'enseignement ont été améliorées grâce au dédoublement des classes de CP (rentrée 2018), de CE1 (rentrée 2019) et dernière section maternelle (rentrée 2020). Une classe « moins de 3 ans » a également été ouverte à la rentrée 2017 et a accueilli, sur l'année scolaire 2019-

2020, 18 enfants dont 30% issus du quartier prioritaire. Ces classes ont pu être déployées grâce aux moyens humains mis en place par l'Education Nationale (enseignants) et aux travaux d'aménagement réalisés par la Ville de Coutras.

Un 1^{er} groupe de travail s'est tenu en fin d'année 2018 concernant le dépistage et la prévention des troubles de la vue, audition, dentition. Ces problématiques de santé peuvent effectivement créer des freins aux 1^{ers} apprentissages. Cette rencontre a permis de rappeler les dépistages réalisés systématiquement en petite, moyenne et grande section par la PMI du Conseil Départemental, mais l'absence de mise en place de parcours de soins par les familles lorsque cela est nécessaire pour l'enfant. La PASS du Centre Hospitalier Robert Boulin intervient en association auprès de ces familles repérées et orientées vers elle afin de mettre en place les droits aux soins (carte vitale, CMU, ...) et lever ainsi à minima le frein administratif et financier. Les enseignants confirment que cela est insuffisant, certaines familles continuent à ne pas prendre en charge les problématiques de santé de leurs enfants pour de multiples autres facteurs.

Il est important de noter aussi qu'il y a un poste supplémentaire de psychologue au collège Henri de Navarre pour faire face aux difficultés que peuvent rencontrer les enfants.

Enfin, concernant les comportements à risques, plusieurs actions ont été menées au profit des enfants de l'école Henri Sauguet (élémentaire) :

- Une formation de 2 professionnels intervenant sur les temps périscolaires à la rentrée scolaire 2018 sur l'accompagnement des 6-11 ans pour le développement de leurs compétences psychosociales,
- Un atelier de prévention aux comportements à risque a lieu chaque année auprès de classes de CM2, dans le cadre du CISP de La Cali, en prévision de l'entrée au collège, suivi d'une conférence débat avec les parents où la fréquentation a été très faible.

L'impact des mesures mises en œuvre dans le domaine de l'éducation en primaire ne pourra être réellement mesuré que d'ici 5-6 ans, d'autant que la crise sanitaire a fortement bouleversé la dynamique qu'elle avait créée. Toutefois, le bilan relatif au dédoublement des classes a favorisé le climat scolaire et devra avoir un apport favorable sur les apprentissages.

b) Lutter contre l'échec scolaire et le décrochage

2 cellules partenariales de suivi des décrocheurs sont animées par les partenaires compétents, en l'occurrence :

- Groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) du collège Henri de Navarre,
- Plateforme de Suivi et d'Appui des décrocheurs (PSAD) animée par le CIO du Libournais.

Plusieurs partenaires sont conviés et participent à ces cellules afin d'étudier, au cas par cas, la situation des jeunes en voie de décrochage scolaire (GPDS) ou déjà décrocheurs (PSAD). Elles permettent de proposer des réponses et orientations vers les professionnels et dispositifs qui pourraient répondre à la situation du jeune.

Le décrochage scolaire est le résultat de multiples facteurs comme évoqué ci-dessus : l'environnement familial (accompagnement scolaire, ...), les capacités de chaque jeune à apprendre dans un cadre scolaire unique et commun à tous, le manque de perspective et d'ambition professionnelle du jeune (reproduction sociale), ... Là encore, l'enjeu de la parentalité est au cœur de la lutte contre le

décrochage scolaire. Toutefois, lorsque l'environnement familial ne permet pas de se projeter et de développer des ambitions scolaires et professionnelles, les acteurs de la réussite éducative peuvent également y contribuer. Ainsi, le collège Henri de Navarre compte plusieurs outils à disposition :

- un forum des métiers chaque année,
- un(e) psychologue scolaire,
- une permanence du Bureau d'Information Jeunesse (BIJ) de La Cali.

A cela s'ajoute depuis la rentrée scolaire 2018-2019 une action auprès des collégiens de 4^{ème} et 3^{ème} avec l'appui de l'association ADORA autour de la **découverte des métiers**, recherche de stage, visites entreprises) et Socrate Conseils (l'apprentissage et l'entrepreneuriat).

En décembre 2019, une antenne de l'école de la 2^{ème} chance de Bordeaux Nouvelle-Aquitaine a ouvert sur le quartier prioritaire et accompagne des jeunes, ayant décroché depuis plus d'un an, dans l'élaboration d'un projet professionnel en alternant apprentissages théoriques et alternances en entreprises. Ces parcours durent en moyenne 9 mois et offrent des sorties positives à plus de 50%, c'est-à-dire l'obtention d'une formation qualifiante et l'accès à l'emploi. L'association AFEPT, gestionnaire de l'antenne, accueille l'entrée de 3 sessions de jeunes par année, par groupe de 8 à 12 jeunes.

Au niveau du collège, l'impact de la crise sanitaire se traduit aujourd'hui en 4^{ème} par de grosses difficultés (entrée en sixième lors du confinement). Il conviendra de travailler sur cette question afin de rattraper le retard induit par le confinement.

c) Favoriser l'expression, les échanges et l'écoute pour les parents et les jeunes

Plusieurs espaces et professionnels pluridisciplinaires sont présents sur le quartier prioritaire pour accompagner les familles et les jeunes de 0 à 25 ans :

- Espaces jeunes, ALSH, Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) de La Cali : animateurs et psychologue,
- PMI de la MDS de Coutras : médecin, sage-femme, infirmière, ...
- Permanence de LEPI : éducateurs de la prévention spécialisée,
- Permanence du RSSJ : psychologue, et depuis 2021 un poste de psychologue supplémentaire
- Café des parents d'Esprit de Solidarité – depuis septembre 2019 : animatrice et CESF
- Réseau d'Appui aux Enfants en Difficulté (RASED) avec son équipe composée d'une psychologue, deux professeurs des écoles spécialisées.

d) Sensibiliser les parents et les enfants aux pratiques culturelles et sportives

Depuis 2018, l'école de musique de la commune de Coutras a créé une **chorale des enfants** composée de jeunes de 6-11 ans issus du quartier. Cette chorale offre une action développant la confiance en soi et contribuant à la réussite éducative (mémorisation, écriture et lecture par le biais du chant). La chorale se produit sur les événements de la Ville de Coutras (fête de la musique, fête nationale, ...). A la rentrée scolaire 2019, la chorale s'est agrandie en ouvrant également une section au sein de l'école Henri Sauguet composée d'une classe de CM. Depuis 2021, en tenant en compte du contexte sanitaire, l'école de musique a souhaité faire intervenir ses professeurs en maternelle, dans un objectif de médiation culturelle, mais le projet a dû s'adapter hors temps scolaire compte tenu de la réglementation interdisant les intervenants extérieurs en école maternelle.

Des Ateliers « des livres et des lectures » enfants/parents sont mis en place par l'association Le Prado / ALICE au sein de 3 écoles consistant à animer des ateliers de lecture auprès d'un groupe d'enfants afin qu'ils s'approprient l'univers du livre avec les parents. Cette action est menée sur un trimestre au sein de chacune des écoles afin de mobiliser les familles sur la durée et ainsi de familiariser les parents à l'apprentissage et la pratique de la lecture avec leurs enfants. Cette action veille aussi à faire découvrir aux parents la médiathèque de Coutras afin de les inviter à s'approprier ce lieu et la location de livres.

Par ailleurs, le collège Henri de Navarre participe à l'opération "école ouverte" depuis plusieurs années, qui permet d'accueillir, durant les vacances scolaires, les jeunes du secteur autour d'animations éducatives, artistiques, scientifiques... Ces actions sont pour certaines organisées par le collège avec la participation des enseignants et pour d'autres, il s'agit d'actions inscrites à l'appel à projet politique de la ville qui trouvent leur sens à être menée au sein du collège ouvert car celui-ci offre des conditions adéquates (salles de classes, ...). Ce dispositif permet ainsi aux habitants du quartier de se rendre à des actions dans le collège, de découvrir l'établissement et de créer du lien entre enfants, parents et établissement scolaire.

Enfin, la « Video Games week » est un événement mis en place chaque année et, ce depuis 2017, par La Cali en partenariat avec la commune de Coutras. Elle met à l'honneur le numérique dans la vie des jeunes, l'impact sur leur vie, leur santé et la vie de famille. Le programme de la semaine est varié : exposition sur l'histoire des jeux vidéo, ateliers création de jeu vidéo, tournoi e-sport, retro-gaming, projection de film thématique suivi d'un temps d'échange / débat en présence de jeunes et de leurs parents, information sur les métiers du numérique. Cette manifestation mobilise chaque année de plus en plus de publics, plus de 2 000 visiteurs sur une année normale. Le programme ludique et culturel sert également de support au traitement de sujets sérieux sur les risques et les préconisations en matière des usages numériques.

L'Espace Jeunes de la Cali propose chaque année un programme d'actions avec et pour les jeunes du territoire (activités sportives, culturelles et de loisirs, sorties, séjours...)

1.5 Faciliter l'accès aux soins et renforcer la prévention à la santé

a) Développer une offre sanitaire et sociale de proximité

Pour faire face à la désertification médicale et les difficultés des habitants pour se soigner, un « **Centre de santé Hospitalo-communal** », porté par une association regroupant le centre hospitalier de Libourne, la Commune de Coutras et la Communauté d'agglomération, a été ouvert en 2017 au sein du quartier. Il a pu voir le jour suite à un appel à projet de l'ARS Aquitaine, et grâce au soutien de la Commune de Coutras, La Cali, l'Etat (DETR, FSIL), la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde. Il s'agissait du premier équipement de ce type de Nouvelle-Aquitaine.

Ce centre est composé de 4 médecins généralistes. Il a réalisé 11 082 actes en 2019, 9 681 actes en 2020 et 15 271 actes en 2021. Il manquerait un pédopsychiatre et d'autres spécialistes sur le territoire. En effet, le contrat local de santé met en évidence le manque de pédopsychiatre et d'autres spécialistes sur le territoire. Il y a une nécessité de recruter un poste de psychologue pour les adolescents, des infirmières.

La PMI a un médecin et l'éducation nationale dispose de 2 médecins et d'une infirmière, mais avec un « turn over » important sur ces postes.

En complément, le Centre Hospitalier Robert Boulin a également mis en place la **Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS mobile) à l'échelle du Libournais**, où assistante sociale, infirmière et psychologue assure un accueil aux personnes dont les droits en matière de santé ne sont pas ouverts, et les accompagne ainsi à la réalisation des démarches administratives afférentes.

La Ville de Coutras a également mis en place une **mutuelle municipale**, qui compte environ 300 adhérents et qui mériterait d'être déployée.

b) Mettre en place une animation territoriale d'information et de prévention en matière de santé et d'alimentation

Plusieurs instances / dispositifs existent à l'échelle de l'agglomération pour traiter des problématiques de santé, identifier des ressources et mettre en place des coopérations :

- Espace Réflexion Santé – Promotion de la santé du Département (MDS de Coutras) qui permet d'étudier des situations individuelles et d'échanger avec les professionnels pluridisciplinaires sur le parcours de soins, de prévention, ... à mettre en place,
- Contrat Local de Santé du Libournais et Conseil Local de Santé Mentale animés par le PETR et dont sont signataires l'ARS, La Cali, le Département de la Gironde, la Région Nouvelle-Aquitaine. Ces dispositifs, auxquels participent de nombreux acteurs présents sur le quartier prioritaire, permet d'identifier des réponses structurantes.
- Un plan d'actions de prévention et promotion de la santé à l'attention de toutes les tranches d'âges a été mis en place en 2020 et 2021
- L'Épicerie sociale organise des actions d'éducation à la santé avec les ateliers cuisine nutrition, le jardin solidaire, ateliers bien être, sport santé, ...
- Sur la problématique des addictions : l'éducation nationale organise des ateliers avec les jeunes et la gendarmerie ainsi qu'avec l'association oxo (théâtre forum avec les parents) pour travailler sur les comportements à risques ; un psychologue intervient également sur les problèmes de consommation de protoxyde d'azote, et LEPI déclare travailler avec les partenaires du territoire sur cette question vis-à-vis des jeunes.
- Les acteurs culturels investissent également ces questions (addictions, sexisme) pour sensibiliser les jeunes.

AXE 2 : Développement économique et emploi

Sur l'année glissante 2021-2022, on constate une baisse du chômage puisque le nombre de demandeurs d'emploi baisse de 11 % sur le QPV. 3 raisons expliquent cette baisse et nuancent l'analyse :

- 88% de la baisse des demandeurs d'emploi s'expliquent par les nombreuses radiations effectuées dans le cadre de la dernière réforme de l'assurance chômage qui limite l'indemnisation et raccourci les périodes de travail exigées pour ouvrir des droits à l'indemnisation.
- Le chômage structurel et variable dans le libournais est dû également à la saisonnalité des métiers de la viticulture. Or, cette réforme pénalise particulièrement les travailleurs saisonniers de la vigne.
- 50% des jeunes qui sont en premier accueil en Mission Locale ne sont pas inscrits à Pôle Emploi. Or, la Mission Locale suit 69 jeunes.

Il convient également de noter que la dématérialisation accentue le non-recours et la démobilitation de certains publics.

En revanche, il faut souligner la reprise de l'offre d'emploi qui augmente sur le territoire de 17%.

2.1 Favoriser l'accueil de nouvelles activités économiques à l'échelle de la commune

L'objectif était ici d'accompagner la création d'activités par les habitants du quartier prioritaire. En la matière, une action « **Osez entreprendre** » a été mise en place de 2015 à 2018 par le collectif ADIE, Socrate Conseils, Coop'Alpha afin de :

- Sensibiliser les acteurs socio-professionnels au repérage des publics pouvant s'orienter vers la création d'activités,
- Informer les porteurs de projets sur les prérequis à la création et leur communiquer les outils nécessaires à la réalisation de leur projet.

Cette action n'a finalement pas rencontré son public, très peu était issu du quartier prioritaire. Les partenaires s'accordent à dire que la précarité socio-économique et les profils professionnels des habitants du quartier ne correspondent pas au prérequis nécessaire pour être un porteur de projet. A la marge, les quelques porteurs repérés sont orientés d'office et pris en charge par les dispositifs de droit commun d'aide à la création d'activité.

La Cali soutient **un tiers-lieu**, animé par l'association Arrêt minute, qui s'est installé depuis 2016 dans un local mis à disposition par la Ville de Coutras, au cœur du quartier. Cette structure offrant les conditions d'accueil de jeunes entrepreneurs, chefs d'entreprises, télétravailleurs ne rencontre pas un franc succès. Le taux de remplissage n'est pas à 100%, il y a donc un développement possible.

La création d'Articom – service de la Mairie de Coutras - avec le recrutement d'un manager de commerce permet de créer des événements et une dynamique autour du commerce de proximité.

La signature d'une contractualisation avec l'Etat « **Petites villes de demain** », avec le recrutement d'un chef de projet, doit également permettre d'animer ce dispositif créateur de droit et catalyseur

d'obtention d'aides publiques.

En ce qui concerne le développement économique en 2020, 165 établissements en quartier dont 15 auto entrepreneurs exerçaient sur le quartier.

2.2 Maintenir le commerce de proximité sur le quartier

La Ville de Coutras s'est engagée en 2018 dans la mise en place d'un périmètre de préemption commerciale, avec un appui technique de la CCI. L'objectif est de restreindre le type d'activités pouvant s'implanter dans des cellules commerciales sur un périmètre donné afin d'accueillir prioritairement des activités de services de proximité et de 1^{ère} nécessité : boulangerie, coiffeur, restaurant, ... en lieu et place de services bancaires, assurances, ...

En parallèle, la commune de Coutras a mis en service un commerce éphémère, c'est-à-dire une cellule commerciale permettant de venir tester et faire connaître son activité à moindre frais, puisque le loyer est réduit.

Également, elle va réaliser des travaux de rénovation du marché couvert (fin des travaux prévus en 2023) et une réflexion sur les services et produits à privilégier en son sein afin de dynamiser le marché, de conforter et renforcer le rayonnement supra-communale.

2.3 Actionner les leviers en matière d'insertion, d'orientation et de formation professionnelle

Il convient, tout d'abord, de rappeler que tous les opérateurs de droit commun en matière d'emploi et d'insertion sont désormais présents et disponibles pour les habitants du quartier en proximité immédiate :

- Antenne de Pôle Emploi pour être reçu sur rendez-vous,
- Permanences de la Mission Locale (16-25 ans) et du PLIE (+ 26 ans),
- Diverses actions du Conseil Départemental en lien avec la MDS de Coutras : tandem, plateforme d'orientation, ...
- Agence d'intérim solidaire sur le quartier prioritaire « Interim 33 ».
- Antenne de l'Ecole de la 2^{ème} Chance (E2C)
- Création d'une plateforme d'insertion et de qualification avec Isle et Dronne : chantier d'insertion et formation, notamment sur des prestations d'entretien des voiries et de nettoyage des locaux municipaux

A cela s'ajoute, l'amélioration de la mobilité avec le Calibus (gratuit), la location de scooter avec la régie Lib'Rt, le garage solidaire APREVA et la possible location de voiture, l'accompagnement au permis de conduire avec Alter ego, favorisent l'insertion et l'accès à l'emploi.

2.4 Améliorer l'accompagnement des publics

2 actions sont aujourd'hui mises en œuvre sur le quartier, sur la période du contrat de ville, et offrent des résultats très satisfaisants, en matière d'entrée en parcours de formation et de retour en emploi. Ainsi historiquement, le quartier prioritaire accueille l'antenne de la Mission Locale et du PLIE, soit plusieurs professionnels chargés d'accueillir et de proposer un parcours d'insertion sur plusieurs mois aux personnes en difficulté d'accès au marché du travail.

De plus, l'entrée en géographie prioritaire a permis de développer des actions complémentaires :

- Le club des demandeurs d'emploi de Pôle emploi Libourne : 5 sessions de 15-20 demandeurs d'emploi du quartier ont été réunies depuis 2017. Cette action collective d'une durée de 2 mois permet de les accompagner à développer leurs outils et techniques de recherche d'emploi, de leur apporter des conseils sur des freins périphériques (santé, mobilité, estime de soi, posture face à l'entreprise, ...) et de rencontrer des entreprises à travers 3 temps forts (matinale entreprise, speed dating, job dating). Le retour à l'emploi est d'environ 70%.
- L'insertion professionnelle des femmes éloignées de l'emploi par le CIDFF par des permanences à l'espace de vie sociale EDS ou en entretiens individuels à l'Espace France services du CCAS. Après l'action « Mon smartphone, un allié au quotidien » et compte tenu des difficultés de mobilisation, c'est sous une autre formule qu'est conduite en 2022 avec le « café des femmes ». C'est une action qui vise à accompagner les femmes dans l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle afin de les remettre en action de formation et de recherche d'emploi après une période d'inactivité, souvent liée à l'arrivée d'un enfant. Là aussi, les sorties sont très positives, les participantes s'inscrivent en suivant dans un parcours d'insertion et de formation.
- Pour les publics les plus en difficulté dans le cadre de la politique de la ville, des actions ont été mises en place pour améliorer la maîtrise de la langue française (lien avec le CLAP et EDS), la confiance en soi (« Bien être solidaire » avec Imagin'actions), l'accès à l'emploi des femmes (CIDFF),
- la prise en charge des jeunes les plus éloignés de l'emploi (Ecole de la 2^{ème} chance) est un levier de l'insertion sur le quartier. En effet, en 2021, sur 30 stagiaires il y a eu 55 % de sorties positives en fin de parcours (formation ou en emploi) parmi les bénéficiaires de la formation E2C.
- Enfin, la Préfecture de la Gironde a élaboré une « Charte entreprises et quartiers » « Paqte » dans l'objectif d'engager des entreprises (TPE, PME, TGE) à l'accueil d'habitants de quartier dans le cadre des stages, de l'alternance, de l'emploi (accompagnement, parrainage, recrutement) et des achats responsables. Plus de 70 entreprises et structures se sont engagées, toutefois celles-ci sont majoritairement situées sur la métropole bordelaise. Il convient donc de territorialiser ce dispositif pour informer, repérer et engager des entreprises sur le Libournais également, dans un contexte où la mobilité des publics a été améliorée. Ce travail peut s'inscrire sur la feuille de route 2022-2023.
- Par ailleurs, le Comité Local Ecole Entreprise (CLEE) de Libourne est à mobiliser car il constitue également un outil qui peut constituer un levier d'insertion

2.5 Développer des actions favorisant l'insertion professionnelle

a) Favoriser la mobilité

Pour faire face au frein de mobilité il y a eu différentes actions :

Mise en place du réseau Calibus (gratuit), du transport à la demande, du transport des Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Par ailleurs le garage solidaire APREVA a lancé une expérimentation en 2020, reconduite en 2021 et 2022, avec l'accompagnement sur des petites réparations automobiles et la possibilité de location de véhicule.

Enfin, la location de scooters par la Régie Lib'Rt a permis aux coutrillons de louer un scooter.

La mobilité était depuis 2015 un frein à l'insertion professionnelle des habitants du quartier. Alter Ego a donc proposé de créer une auto-école solidaire proposant une pédagogie adaptée aux difficultés, freins, réticences des publics orientés par les acteurs socio-professionnels. Plus de 70 personnes ont bénéficié de cette auto-école avec une réussite au permis de conduire très importante.

Depuis 2015, le Conseil Départemental, l'Union Européenne (FSE), La Cali, Pôle Emploi soutiennent la Plateforme mobilité du Libournais dont la mission est de réaliser des bilans de compétence mobilité individuels, d'informer sur les modes de déplacements disponibles selon les besoins des personnes, et d'activer les droits en matière de mobilité (carte solidaire régionale, aide au permis de conduire, aide à la location de véhicule, ...). Ce service, déployé sur le Grand Libournais, est accessible sur Libourne et dans le cadre de permanences sur le quartier prioritaire.

b) Accompagner les projets professionnels sur-mesure

L'insertion professionnelle nécessite souvent **d'accompagner les publics dans l'élaboration de leur projet** professionnel. Si chaque conseiller professionnel (Mission Locale, PLIE, Pôle Emploi, chargé d'insertion de la MDS) assure une information en ce sens, il y a un enjeu à permettre au public de rencontrer les entreprises locales, de découvrir les secteurs d'activité présents sur leur territoire (Coutras et ses alentours) et les métiers afférents. En ce sens, l'association ADORA a élaboré, en lien avec les partenaires cités ci-dessus, une action collective de rencontre d'entreprises locales. Ainsi, un groupe de public mixte (BRSA, moins de 25 ans, ...) est à la fois sensibiliser à la posture à avoir face à un chef d'entreprise, aux attentes des employeurs / recruteurs vis-à-vis des salariés (rappel des savoirs-être) et aux métiers de leur territoire.

Le public jeune étant une priorité en matière d'insertion professionnelle, la Mission Locale du Libournais a déployé le dispositif « **garantie jeune** » sur Libourne et auquel participent des jeunes du quartier. En complément, une Coopérative Jeunesse de Services (CJS) a été mise en place depuis l'été 2018 et 2019 par Coop'Alpha afin de proposer à un groupe de jeunes de 16-18 ans de créer le temps d'un été leur entreprise au statut coopératif. L'objectif est de mettre en action ces jeunes, sur une période où souvent ils sont sans activité, de leur permettre de développer des connaissances et savoirs en matière RH, comptabilité, marketing, ... et de leur apporter des valeurs professionnelles (travail collectif, respect d'un cadre, ...). Les 2 éditions ont été une réussite sur la montée en compétence et la posture des jeunes, dorénavant plus sûrs d'eux. Toutefois, la difficulté de cette action résidait dans la réalisation de missions de services auprès de particuliers et entreprises (chiffre d'affaires très faible).

c) Déployer les emplois aidés

En 2020, le dispositif « Emplois Francs » expérimenté depuis plusieurs années sur plusieurs territoires « Politique de la Ville » a été étendu à l'ensemble des quartiers prioritaires métropolitains dont celui de Coutras.

Le principe retenu est celui d'une aide financière de l'Etat en direction des entreprises et des associations qui recrutent des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en (Catégories A, B, C) ou les adhérents à un contrat de sécurisation professionnelle, dès lors qu'ils résident en quartier politique

de la ville. L'aide pour l'embauche d'un salarié en emploi franc à temps complet va de 5 000€ sur 2 ans à 15 000€ sur 3 ans selon la durée du contrat.

d) Développer de la formation adaptée et du travail protégé

Enfin, à la suite de l'étude de faisabilité présentée par l'Institut Don Bosco pour la création d'une entreprise adaptée sur Coutras (recrutement majoritaire de travailleurs handicapés), le projet, initialement centré sur la cuisine/restauration, a été reconfiguré autour d'activités d'entretien d'espaces verts, de second œuvre et de communication. Ce projet a été repris avec l'association « Isle et Dronne » afin de créer en 2022 une plateforme d'insertion de qualification sur Coutras (installation sur la commune de Coutras en février 2022 rue d'Arsonval).

Pour autant, compte-tenu des besoins de main d'œuvre du secteur Hôtel/Café/Restaurant et du manque d'actions de formations qualifiantes sur le territoire, un projet de création d'une antenne d'un CFA est en cours d'étude. Ce projet, centré sur le quartier de la Gare de Coutras (dont l'ancien buffet de la Gare) a fait l'objet de plusieurs comités de pilotage et d'une étude approfondie en début 2020 pour en déterminer la pertinence et la faisabilité.

Suite à un certain nombre de difficultés le projet a été positionné rue Sully.

L'initiative de Coopérative Jeunesse de Service (CJS) organisée pendant 2 étés avec Coop Alpha, a donné naissance à une junior association, l'Association de Services Par les Jeunes (ASPJ) qui s'est créée à partir de l'année 2019.

Le projet porté par City's school « Soyons le changement » à partir de 2022 va travailler sur l'accompagnement des jeunes dans leur orientation et la meilleure connaissance des métiers.

Les Missions Locales ont répondu à un appel à projets « Aller vers », et la Mission Locale du libournais a développé un travail avec LEPI en pied d'immeuble pour approcher et capter les publics dits « invisibles ». Une communication préalable est assurée par les élus et les bailleurs sociaux. Par ailleurs, un accompagnement renforcé est assuré via la « garantie jeune », puis par le « contrat engagement jeune » de ces publics une fois repérés et captés.

Ensuite, l'obligation de formation des 16-18 ans oblige les jeunes sur cette tranche d'âge d'être soit en formation, soit en établissement scolaire. Un dispositif partenarial Education Nationale-Mission Locale permet de lutter contre le décrochage des jeunes.

Enfin dans le cadre de la petite enfance et notamment les modes d'accueil, une restructuration par la Cali en partenariat avec la CAF a été réalisée sur les bâtiments mis à disposition du multi accueil associatif « Eveil de l'Enfant » qui est devenu « Ô comme trois pommes », permettant ainsi la création de 3 places supplémentaires (soit 29 places) afin de répondre aux différents besoins d'accueil pour les familles.

En matière de bénéficiaire du RSA, des matinales de l'insertion sont organisées de nouveaux sur le territoire par le Pôle Territorial des Solidarités du Libournais afin de rencontrer les bénéficiaires et leur proposer l'accompagnement le plus adapté à leur situation et demande.

2.6 Maison de l'entreprise et de l'emploi (M2E) : un projet transversal au développement économique et à l'emploi

Depuis le début du contrat de ville, la M2E constitue un projet structurant porté par La Cali qui sera implanté sur le quartier de la gare de Coutras, en quartier prioritaire. La temporalité de ce projet s'explique par les acquisitions foncières nécessaires et réalisées de 2018 à 2022 par l'Etablissement Foncier Public (EPF) Nouvelle-Aquitaine.

La M2E s'adresse aux habitants du quartier et du nord de l'agglomération avec les objectifs suivants :

- améliorer la lisibilité et l'information auprès des habitants en matière d'insertion, d'emploi et de création d'activité,
- fédérer les acteurs de l'économie et de l'emploi autour d'un lieu et d'un projet partagé pour favoriser les initiatives et les expérimentations locales,
- développer les conditions d'accueil d'une offre de formation au plus proche des publics peu qualifiés,
- encourager l'entrepreneuriat et créer une offre d'hébergement de jeunes entreprises.

Elle s'organiserait en 4 pôles distincts mais où tout l'enjeu sera de les connecter entre eux, de créer des passerelles physiques et visuelles d'un point de vue architectural, le tout coordonné de manière à réunir les acteurs et les publics quotidiennement autour d'actions partagées :

- + Pôle ressources : accueil du public, espace documentation, espace informatique en libre accès
- + Pôle emploi et insertion : permanences de la Mission Locale, du PLIE, de Pôle Emploi, du CIDFF, Espace Métiers Aquitaine, ...
- + Pôle formation :
 - o Accueil de formation de plus ou moins longue durée,
 - o Antenne de l'école de la 2^{ème} chance de Bordeaux
- + Pôle entrepreneuriat :
 - o Permanences de structures d'accompagnement à la création et au développement d'entreprise (chambres consulaires, ADIE, etc),
 - o Espace de co-working géré par l'association Arrêt-Minute,
 - o Dispositif d'hébergement d'entreprises de La Cali (hôtel ou pépinière d'entreprises).

L'ouverture de ce nouvel équipement est prévue pour 2024, et est soutenue par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et l'Europe (FEDER).

AXE 3 : Habitat, cadre de vie et tranquillité publique

L'image du quartier est de plus en plus positive. Il s'ouvre sur l'agglomération et se renouvelle en terme de population. Les habitants s'approprient plus et mieux leur quartier grâce aux actions hors les murs et en pied d'immeuble.

Le loyer moyen en logement social à Coutras (de 66m²) est de 333€ sur le QPV, contre 363 € sur la Cali, d'où l'attractivité du territoire bien desservi en transport et ayant un accès direct sur Libourne et Bordeaux.

En dépit des loyers plus faibles que sur le reste du territoire, les dépenses de logement des locataires du parc social en QPV représentent 32% de leur revenu, contre 28% pour les locataires du parc social hors QPV. Une fois prise en compte les aides au logement, ce taux d'effort représente 24% du revenu des locataires du parc social dans les QPV comme sur le reste du territoire (OBPV, 2018).

Par ailleurs, 22% des ménages des quartiers prioritaires habitent un logement surpeuplé contre 12% sur la Cali (ONPV 2018). Le confinement lié à la crise sanitaire a accentué cette problématique dans le QPV.

Reflet de conditions matérielles moins favorables, le surpeuplement des logements est plus prononcé dans le quartier. Une corrélation entre la taille des logements et la composition des familles peut être constatée. En effet, le nombre de 1 à 2 pièces est de 21 % et le nombre de 3 à 4 pièces est de 63 % en QPV sachant que la part de ménage d'1 personne est de 45 % et la part de ménage de 2 à 3 personnes est de 44 %. En tout état de cause, la demande de logement social est de plus en plus forte sur la commune.

3.1 Redonner au quartier une certaine attractivité résidentielle

a) Une OPAH-RU-ORI

En septembre 2018, La Cali et la Ville de Coutras ont lancé une OPAH-RU-ORI pour la période 2018-2023, en partenariat avec l'ANAH, le Département de La Gironde, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, la CAF, la MSA et la Fondation Abbé Pierre. Avec 15% du parc de logement de la commune potentiellement indigne (soit 708 logements) et 10% du parc de logement de la commune vacant, cette action vise à :

- Lutter contre l'habitat indigne, par un processus coercitif envers certains propriétaires en lien avec l'ARS, la DDTM, la CAF, la MDS et la DIV (aide de l'ADIL)
- Accompagner l'amélioration de l'habitat (qualité énergétique, adaptation du logement au handicap et vieillissement, ...) grâce à des aides publiques incitatives au bénéfice de propriétaires occupants et bailleurs,
- Améliorer la qualité urbaine du bâti à travers une opération incitative de rénovation de façade.

b) Un renouvellement urbain engagé

Depuis 2017, 76 logements sociaux ont été livrés ou sont à livrer d'ici 2020, et 86 logements seront livrés à l'horizon 2023 (120 logements sur 2023-2024, hors programme de la gare cité ci-dessus). La

Ville de Coutras est soumise à l'article 55 de la loi SUR, mais elle a été exemptée sur la période triennale 2017-2019 (bénéfice : pas de paiement de l'amende). Une nouvelle demande d'exemption a été déposée auprès des services de l'Etat pour la période 2020-2022. Elle n'a pas été acceptée.

Sur le site même du QPV, de 2016 à mi-2023, 13 logements anciens seront démolis pour construire 61 logements neufs et 47 logements seront rénovés. Par ailleurs, une réhabilitation énergétique est planifiée en 2025 sur 40 logements actuellement en DPE = D ; alors même qu'il ne reste que 2% du parc de Gironde Habitat en DPE = E-F-G (contre 6 % en 2016) et a contrario, 16 % des logements sont en DPE = A-B (contre 0% en 2016).

Gironde Habitat a assuré l'adaptation de logements pour personnes âgées ou handicapées. Ainsi entre 2015 et 2021, 26 logements ont été adaptés.

Enfin, Gironde Habitat travaille sur un projet de colocation pour accueillir des jeunes qui sont dans un parcours de formation sur Coutras (location de logements de Gironde Habitat à l'HAJPL sur la future résidence située rue Ernest Lalanne).

c) Une labélisation « Petites villes de demain » créatrice de droits et mobilisatrice de fonds

Dans le cadre de la labellisation « Petites villes de demain » financement par l'Etat de 2 postes qui permettent d'améliorer l'aménagement du territoire (manager de commerce et chef de projet).

3.2 Mettre en place une gestion urbaine de proximité

a) Améliorer le fonctionnement urbain

Depuis 2015, un chantier participatif est organisé en collaboration entre Plastickart et LEPI pour embellir et valoriser par le graffiti certains espaces publics. Plusieurs chantiers sont réservés aux jeunes et d'autres ont été menés en intergénérationnel. Les chantiers de peintures et de graffiti ont porté sur : la façade de la patinoire, la façade de la salle polyvalente, le pont de Laguirande ou encore le mur de l'enceinte du collège Henri de Navarre, l'Espace Jeunes, un mur à l'entrée de Coutras...

La Ville de Coutras, avec le soutien financier de l'Etat, a également réalisé la sécurisation de la voie et de la circulation piétonnière sous le pont de Laguirande, jugée dangereuse pour les piétons nombreux sur cet axe reliant un secteur résidentiel avec le centre-ville.

b) Veiller au maintien de la tranquillité publique

Depuis 2015, il est constaté une nette baisse du sentiment d'insécurité. En effet un partenariat Gendarmerie Nationale - Police Municipale a été mis en place et s'avère efficace.

Par ailleurs, la Ville de Coutras a installé, depuis 2015, 33 caméras. Ce dispositif est à la fois préventif et judiciaire, puisqu'il permet à la Gendarmerie de disposer d'images pour résoudre diverses affaires. Les caméras de vidéosurveillance mises en place sont dissuasives et rassurent également les populations

Plus récemment, la Ville de Coutras a pris un arrêté jusqu'au 31 décembre 2019, afin d'interdire les activités constitutives de troubles à la tranquillité publique et à l'ordre public sur 2 rues du quartier prioritaire.

Face à des constatations d'augmentation de faits générateurs de troubles de la tranquillité publique, La Cali a proposé à la Ville de Coutras de mettre en place une cellule de veille tranquillité publique, qui a eu lieu pour la 1^{ère} fois en octobre 2019. Celle-ci se réunira de nouveau pour établir un plan d'action élaboré de manière coordonnée avec les acteurs concernés : Police municipale, Gendarmerie, LEPI, Espace Jeunes de La Cali, ...

c) Les actions innovantes du CISPD

Les cafés citoyens mis en place dans le cadre du CISPD avec le portage du Conseil Citoyen en face du CCAS avec l'ensemble des acteurs du secteur (LEPI, Mission Locale, LEPIDE, Bus Pamela, EDS,...) a permis d'occuper l'espace public, de favoriser l'interconnaissance et de créer du lien avec certains jeunes habitants ou moins jeunes.

Aujourd'hui, les constats relatifs à l'évolution de la délinquance ces 5 dernières années sont les suivants :

- baisse des atteintes aux biens et des dégradations volontaires,
- augmentation des atteintes aux personnes avec une explosion des violences intrafamiliales.

Concernant **les violences intra familiales**, la parole se libère, une grosse action du gouvernement est mise en place. Mais il y a beaucoup de victimes isolées. Des outils se développent avec la justice et intervention sociale de la Gendarmerie par la création de cellule d'atteinte aux personnes. Par ailleurs pour mettre à l'abri ces personnes, un travail est mis en œuvre avec le Lien, le FJT et Gironde Habitat.

Plusieurs actions ont été mises en place de de la part de la Gendarmerie : Prévention info « maprocuration.com », guides pour les enfants en BD pour les sensibiliser, guides pour les parents et les acteurs de territoire. Intervention de 2 gendarmes « **référénts scolaires** » en milieu scolaire sur différentes infractions liées au numérique (harcèlement, cyber criminalité,...)

d) Développer des réponses en matière de mobilité

Bien que le quartier soit desservi par le TER, cette offre de transport en commun est peu utilisée par les habitants du quartier pour plusieurs freins : psychologie et physique (capacité à utiliser), et financier malgré la carte solidaire du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine qui octroie 80% de réduction sur le billet de train pour les personnes avec un certain quotient familial CAF, ...

En plus de l'**auto-école solidaire** et de la **Plateforme mobilité** du Libournais évoquées précédemment, il convenait de développer les conditions d'une mobilité à l'échelle de l'agglomération. La Cali s'est engagée en 2017 dans l'élaboration d'un nouveau Schéma Directeur des Transports (SDT) qui a conduit à l'ouverture au 2 septembre 2019 de notamment 8 lignes urbaines dont 1 traversant d'Est en Ouest la commune de Coutras et le quartier prioritaire. Elle prévoit 8 allers – retours entre Coutras et Libourne, du lundi au dimanche (fréquence plus faible le week-end). Dès la 1^{ère} semaine d'exploitation de ce réseau, la ligne 8 comptabilisait 656 voyageurs et 1 693 voyageurs au terme de la 5^{ème} semaine (soit environ 100 personnes par trajet). Afin d'accompagner les habitants à s'approprier ce réseau, la Plateforme mobilité du Libournais met en place des randonnées urbaines, la 1^{ère} a été mise en place en octobre sur le quartier prioritaire.

En mai 2021, lancement de la « **Coutradette** ». Elle complète l'offre de mobilité Calibus porté par la Cali. Gratuite, elle dispose de 22 places et effectue un passage toutes les 45 minutes du lundi au samedi de 7h30 à 19h20.

Axes transversaux

4.1 Plan de lutte contre les discriminations

Selon le rapport de l'ONSUS 2012, il y a deux fois plus d'habitants des quartiers prioritaires qui déclarent se sentir discriminés. Dans le cadre du contrat de ville, 3 journées de formation des acteurs locaux ont été réalisées en février 2018.

4.2 Plan de prévention de la radicalisation

L'objectif de ce plan était d'informer et de sensibiliser le plus grand nombre au phénomène et de traiter, le plus en amont possible, les situations individuelles. Ainsi, 1 journée de sensibilisation des acteurs locaux s'est tenue en mars 2018.

4.3 Formation aux valeurs de la République et de la Laïcité

L'objectif est d'outiller les professionnels, confrontés à des situations complexes, en lien avec le fait religieux. Pour cela, 4 journées de formation ont été menées depuis juin 2018. Une conférence a été organisée pour l'ensemble des partenaires sur les Valeurs de la République, la Laïcité et la prévention de la radicalisation en 2017 à Libourne.

4.4 Les conventions d'exonération de la TFPB

Depuis le 1^{er} janvier 2016, un abattement de 30% sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du patrimoine social est réalisé au profit de 3 bailleurs sociaux : Gironde Habitat, Clairsienne et Mésolia. Cette exonération doit être réinvestie sur le quartier, au bénéfice des habitants et de leur cadre de vie. Ce dispositif constitue un levier financier supplémentaire permettant d'améliorer les conditions de vie des habitants en favorisant un renforcement de la présence de personnels de proximité, des actions de sur-entretien, une plus importante prise en compte des questions de tranquillité résidentielle, d'animation et de lien social, ...

a) Gironde Habitat

194 logements concernés – environ 217 000€ exonérés sur 7 ans (31 000€ / an)

- Animations à l'occasion de la Fête des Jardins (commun avec Clairsienne)
- Rénovation d'un local associatif mis à disposition d'Esprit de solidarité pour l'épicerie sociale
- Travaux d'amélioration du cadre de vie : mobiliers urbains, embellissement des entrées d'immeuble, aire de jeux pour enfants (en commun avec Clairsienne)

b) Clairsienne

61 logements concernés – environ 62 300€ exonérés sur 7 ans (8 900€ / an)

- o Animations à l'occasion de la Fête des Jardins (en commun avec Gironde Habitat)
- o Travaux de sécurisation : interphone et éclairage
- o Travaux d'amélioration du cadre de vie : aire de jeux pour enfants (en commun avec Gironde Habitat)

c) Mésolia

9 Logements concernés – environ 9 800€ exonérés sur 7 ans (1 400€ / an)

- Travaux d'amélioration des parties communes et des jardins individuels

PARTIE 2 : FEUILLE DE ROUTE 2022-2023

Dans le cas d'une sortie de la politique de la ville en 2024, il convient de préparer cette sortie en mobilisant le droit commun des signataires afin de ne pas mettre en difficulté les opérateurs accompagnés jusqu'en 2023, et de ne pas casser la dynamique mise en place sur le quartier après 9 années de contractualisation.

Il y a donc en premier lieu des préconisations à intégrer à cette feuille de route sur deux points :

1.1 Une coordination territoriale à poursuivre

Après 2023, besoin de continuité de coordination locale dans les trois domaines d'intervention du contrat de ville, et particulièrement la cohésion sociale qui n'a aucune instance à part entière dans le droit commun.

La convention d'adhésion « Petites villes de demain », signée entre la Mairie de Coutras et l'Etat depuis le mois d'avril 2021, peut être l'amorce d'un nouveau cadre de coordination territoriale du fait qu'elle s'articule autour d'un programme d'actions pluriannuel dont les axes sont les suivants :

- le logement et l'inclusion sociale,
- la redynamisation commerciale,
- l'amélioration des services et des équipements à la population
- le cadre de vie, la valorisation du patrimoine et des espaces publics
- Adapter, aménager et sécuriser les espaces de circulation.

1.2 Des opérateurs locaux à soutenir pour une programmation d'actions pérenne et dynamique

Dès 2022, il y a un besoin d'accompagnement de l'entrée dans le droit commun des opérateurs associatifs qui proposent depuis plusieurs années pour certains, des actions financées par la politique de la ville (Etat et/ou La Cali et/ Mairie de Coutras). Afin de ne pas stopper net leurs interventions, et le bénéfice auprès de la population, l'ensemble des signataires du contrat de ville devront identifier les dispositifs de droit commun dans lesquels les opérateurs devront dorénavant s'inscrire (appel à projets, ...) et connaître de fait le calendrier afin d'être éligible dès 2024.

1.3 Un partenariat à maintenir avec les bailleurs sociaux du quartier prioritaire

Depuis 2015, il existe une concertation annuelle avec les 3 bailleurs (Gironde Habitat, Clairsienne, Mésolia) sur l'utilisation de la TFPB qui est induite par l'existence d'un contrat de ville. A partir de 2024, il conviendra de proposer aux bailleurs de continuer une réflexion commune et partagée sur les améliorations nécessaires aux résidences et au quartier à travers un échange de type « gestion urbaine de proximité » (GUP).

Enfin, si les orientations des 3 piliers du contrat de ville restent d'actualité, l'évaluation permet de réaffirmer et d'ajuster les priorités des signataires. Pour répondre aux exigences de la feuille de route proposée au niveau national en 2020, tout en prenant en compte les éléments de l'évaluation de 2021, une approche plus transversale que thématique est proposée : une entrée « publics » et une entrée « territoire ».

Les priorités du contrat de ville fixées pour 2022 et 2023 se déclinent comme suit :

- Objectif 1 : Un parcours de réussite et d'égalité des chances dès le plus jeune âge en lien avec les parents
- Objectif 2 : Les conditions d'une inclusion sociale et professionnelle pour tous

- Objectif 3 : Développer l’attractivité résidentielle et économique du quartier prioritaire pour améliorer la qualité de vie

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Un parcours de réussite et d'égalité des chances dès le plus jeune âge en lien avec les parents

A) Favoriser la socialisation et l'épanouissement dès la petite enfance (0-6ans)	
Actions identifiées	Acteurs et moyens mobilisables
Renforcer l'information sur les modes de garde et accompagner les familles dans leur choix	La Cali : guichet unique (OAPE)
Favoriser l'accès aux lieux et professionnels pluridisciplinaires présents sur le quartier prioritaire (information ciblée, rencontres hors les murs, ...)	La Cali (LAEP)
Accompagner les familles vers les professionnels de la PMI assurant des missions d'information, prévention sur tous les sujets relatifs à l'enfant (santé, langage, mobilité, ...)	Conseil Départemental
Accompagner l'intégration des enfants âgés de 2-3 ans à la classe de toute petite section (TPS)	La Cali (guichet unique, LAEP), Ville de Coutras (service éducation), acteurs sociaux (MDS, PMI, LEPI, CCAS, ...), Education Nationale
Renforcer les actions locales d'aide à la parentalité en lien entre les différents acteurs intervenant dans ce domaine	Appels à projet politique de la ville, Caf, Conseil Départemental,
Améliorer la médiation santé envers les parents pour la mise en place d'un parcours de soins dans le cadre des dépistages réalisés en petite, moyenne et grande section de maternelle	PMI Conseil Départemental, Education Nationale, ARS, PETR (Contrat Local de Santé), Centre Hospitalo-communal, PASS du CH Robert Boulin

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Un parcours de réussite et d'égalité des chances dès le plus jeune âge en lien avec les parents

B) Accompagner au mieux le jeune enfant vers l'excellence éducative (6-12ans)	
Actions identifiées	Acteurs et moyens mobilisables
Développer une méthodologie de Programme de réussite éducative	Ville de Coutras (service éducation), Education Nationale, PMI, Caf, Conseil Départemental,
Mettre en place un dispositif « Ecole ouverte aux parents » pour démystifier les établissements scolaires et créer du lien parents / professionnels (sensibiliser et faciliter la compréhension du français et du code de l'école)	Education Nationale Lien avec l'antenne du CLAP et les partenaires (Intermed)
Soutenir l'association Esprit de Solidarité dans la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement à la scolarité (CLAS)	Appel à projet CLAS Conseil Départemental et CAF
S'assurer de la complémentarité du dispositif d'accompagnement à la scolarité et du dispositif devoirs faits	Conseil Départemental, CAF, Education Nationale
Remettre en œuvre l'action « Développement des compétences psychosociales » et former les animateurs périscolaires sur le développement des compétences psychosociales (sur du temps scolaire et durant la pause méridienne)	Education Nationale, ARS, Ville de Coutras
Poursuivre les pratiques artistiques à l'école, sur temps scolaires et périscolaires et en dehors (résidences d'artistes) et notamment dans l'Espace artistique François Cluzet	La Cali (COTEAC), Conseil Départemental (DEMOS 33), Ville de Coutras (école de musique), DRAC (résidences d'artistes)
Favoriser l'accès aux lieux et professionnels pluridisciplinaires présents sur le quartier prioritaire pour accompagner à la parentalité (information ciblée, rencontres hors les murs, ...)	Esprit de Solidarité (Café des parents), PMI Conseil Départemental, Appel à projet REAAP CAF
Renforcer les bilans de santé et le dépistage des problématiques pouvant créer un frein à l'apprentissage scolaire et faire de la médiation santé envers les parents pour la mise en place d'un parcours de soins	Education Nationale (CESCI), ARS, PMI Conseil Départemental, PETR (Contrat Local de Santé), Centre Hospitalo-communal, PASS du CH Robert Boulin,

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Un parcours de réussite et d'égalité des chances dès le plus jeune âge en lien avec les parents

C) Renforcer l'ambition, favoriser l'orientation et soutenir l'adolescent dans ses difficultés (12-18ans)	
Actions identifiées	Acteurs et moyens mobilisables
Développer la notion de parcours et travailler la question du décrochage scolaire	Education Nationale, DDETS, Mission locale, Conseil Départemental,
Renforcer la mission des cellules partenariales de suivi des décrocheurs en veillant à l'association de tous les partenaires et à leur contribution effective	GPDS : Education Nationale piloté par le collège Henri de Navarre PSAD : CIO du Libournais
Observer les parcours des élèves de 4 ^{ème} suite aux conséquences liées au contexte sanitaire et notamment aux confinements	Education nationale
Mieux communiquer en direction des familles et mieux accompagner par de la médiation sociale, de manière à coordonner, et à faire connaître l'offre de service, malgré parfois la défiance/méfiance envers les institutions (aide à la scolarité, éducation aux médias et au numérique, soutien psychologique, maltraitance, monoparentalité, comportements à risque, ...)	Education Nationale, CESC du collège, La Cali (Espace Jeunes et BIJ et CISPD dans le cadre des actions de prévention des comportements à risque chez les jeunes) CLS et CLSM avec les nombreux partenaires associés (LEPI, RSSJL,...)
Poursuivre dispositif d'accompagnement à la scolarité (CLAS) vers les collégiens, en coordination avec le dispositif devoirs faits déjà existants	Education Nationale, Appel à projet CLAS Conseil Départemental et CAF
Renforcer et déployer des actions en faveur de la découverte des métiers (forum des métiers, forum job d'été, rencontres chefs d'entreprises, ...), tout en associant, informant, sensibilisant également les parents	Education Nationale (Cordées de la réussite, enseignement supérieur, ...), La Cali (Espace Jeunes et BIJ), Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Chambres consulaires (apprentissage, parrainage, ...)
Développer la collaboration entre le collège Henri de Navarre et les entreprises	Education Nationale (CLEE du Libournais)
Déployer les chantiers éducatifs	Conseil Départemental (LEPI), Appel à projet politique de la ville, CAF, ...
Favoriser l'engagement des jeunes (service civique, SNU, Association EPIDE, Ecole de la 2 ^{ème} chance, Contrat engagement Jeunes, ...) comme tremplin vers l'emploi	Education Nationale, CIO, Mission Locale du Libournais, AFEPT (école de la 2 ^{ème} chance), LEPI, La Cali (Espace jeunes et BIJ), ...
Développer les contrats locaux d'éducation artistique et des projets d'éducation artistique et sportive au sein du collège Henri de Navarre (collège ouvert), et des lieux fréquentés par les jeunes	Appel à projet jeunesse DRAC, Conseil Départemental, CAF
Déployer un plan santé adolescent (alimentation, prévention des addictions, promotion de l'éducation affective et sexuelle, obésité, troubles psychiques, écrans, ...)	Education Nationale (CESCI), ARS, PMI Conseil Départemental, PETR (Contrat Local de Santé), Centre Hospitalo-communal, PASS du CH Robert Boulin,
Favoriser l'accès aux lieux et professionnels pluridisciplinaires présents sur le quartier prioritaire (information ciblée, rencontres hors les murs, ...)	Esprit de Solidarité (Café des parents), PMI Conseil Départemental, La Cali (Espace Jeunes), LEPI médiation spécialisée, RSSJ

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : Un parcours de réussite et d'égalité des chances dès le plus jeune âge en lien avec les parents

D) Accompagner les jeunes adultes vers l'insertion et l'emploi (18-30ans)	
Actions identifiées	Acteurs et moyens mobilisables
Promouvoir les dispositifs de service civique, SNU, EPIDE, Ecole de la 2 ^{ème} chance, CEJ, mobilité internationale... comme tremplin vers l'emploi	Education Nationale, CIO, Mission Locale du Libournais, AFEPT (école de la 2 ^{ème} chance), LEPI, La Cali (Espace jeunes et BIJ), ...
Favoriser l'accès aux lieux et professionnels pluridisciplinaires présents sur le quartier prioritaire (information ciblée, rencontres hors les murs, ...)	La Cali (Espace Jeunes), LEPI médiation spécialisée, RSSJ
Prévenir les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance (au jour des 18 ans) en orientant vers les dispositifs d'accompagnement global de ces jeunes	Conseil Départemental
Renforcer et déployer des actions en faveur de la découverte des métiers (forum des métiers, forum job d'été, rencontres chefs d'entreprises, ...) notamment les métiers en tension qui recrutent ; et préparer les jeunes à leur insertion professionnelle (savoirs être en entreprises)	Education Nationale (Cordées de la réussite, enseignement supérieur, ...), La Cali (Espace Jeunes et BIJ), Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Chambres consulaires (apprentissage, parrainage, bus de l'artisanat, ...)
Garantir un parcours de formation dans le cadre du PIC pour les jeunes sans qualification	Etat (DDETS), Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Mission Locale du Libournais
Prévenir les addictions, les comportements à risques auprès des jeunes adultes (alimentation, prévention des addictions, promotion de l'éducation affective et sexuelle, obésité, troubles psychiques, écrans, ...)	ARS, La Cali (CISPD et Espace Jeunes), Conseil Départemental, PETR (Contrat Local de Santé), Centre Hospitalo-communal, PASS du CH Robert Boulin,

Actions transversales à la jeunesse et aux familles	
Actions identifiées	Acteurs et moyens mobilisables
Renforcer l'accès aux droits des familles en matière sociale, éducative, culturelle, ... en améliorant l'information des professionnels intervenant auprès des familles (services publics, associations, ...)	Conseil Départemental, CAF, MSA, La Cali, Ville de Coutras (Service éducation)
Prévenir dès le plus jeune âge la lutte contre les discriminations	Education Nationale, La Cali (CISPD)
Promouvoir le territoire pour l'accueil de nouveaux professionnels de santé : pédiatre, pédo-psy, ... (action engagée dans le cadre du CLS),	ARS, MSA, Conseil Départemental, Cali, Ville de Coutras
Accompagner le développement de la fréquentation des bilans de santé gratuits de la CPAM (accessible dès 10 ans).	CPAM, ARS, MSA, Conseil Départemental, Cali, Ville de Coutras

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Les conditions d'une inclusion sociale et professionnelle pour tous

A) Favoriser l'accès au sport, à la culture, à la vie locale	
Actions identifiées	Acteurs et moyens mobilisables
Soutenir l'Espace de vie sociale « Esprit de Solidarité » dans sa fonction de lien social et de lieu d'accueil convivial ouvert à tous	Conseil Départemental, CAF, MSA, Etat (Mission Ville), La Cali, Ville de Coutras
Lever le frein financier d'accès au sport, à la culture et aux loisirs à travers la mise en place d'un dispositif (ex : Pass culture et Pass'sport)	Etat (DRAC), Ville de Coutras (service culture et sport), La Cali, Conseil Départemental, CAF
Développer les rencontres entre associations sportives et culturelles et habitants du quartier	Ville de Coutras, associations partenaires
Accompagner le fonctionnement et le développement de l'Espace artistique « François Cluzet » et déployer le dispositif des micros-folies	Etat (DRAC), Ville de Coutras, La Cali, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental
Poursuivre l'animation sociale du quartier sur les différents secteurs (centre-ville, Brûlons, ...) avec l'objectif de créer des mobilités entre ces secteurs résidentiels et d'investir d'autres espaces publics (gare, ...)	Etat (Mission Ville), Ville de Coutras, La Cali, Conseil Départemental, CAF
Développer le lien social intergénérationnel	Etat (Mission Ville), Ville de Coutras, La Cali, Conseil Départemental, CAF
Favoriser l'éducation à la citoyenneté et l'expression des habitants	Etat (Mission Ville), Ville de Coutras, La Cali, Conseil Départemental, CAF
Accompagner les habitants vers le droit commun : adulte-relais, médiation spécialisée, professionnels hors les murs, ...	Etat (Mission Ville), Ville de Coutras, La Cali, Conseil Départemental, CAF
Favoriser un accès durable aux activités sportives, culturelles et de loisirs (droit commun)	Etat (EN, DRAC), Ville de Coutras, La Cali, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : Les conditions d'une inclusion sociale et professionnelle pour tous

B) Accompagner et renforcer l'accès à l'emploi	
Actions identifiées	Acteurs et moyens mobilisables
Renforcer la remobilisation et la remise en emploi des chômeurs de longue durée et notamment les femmes, les seniors et les jeunes déscolarisés	DDETS, Pôle emploi, Mission locales, Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental
Favoriser le travail interpartenarial pour aller chercher les invisibles (opérateurs de l'emploi et structures sociales telles que EVS, épicerie sociale, club de prévention,...)	DDETS, Pôle emploi, Mission locale, EVS, épicerie sociale, club de prévention, garage solidaire,...
Promouvoir les dispositifs d'insertion et le « Aller vers » les acteurs	Mission locale, EPIDE, Ecole de la 2 ^{ème} chance, PLIE, Pôle Emploi, MDS Coutras, CIDFF, service civiques, mobilité internationale, apprentissage
Créer la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi, lieu ressources en matière d'insertion, emploi, formation, création d'activités	La Cali, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Europe (FEDER), Etat (DDETS), Conseil Départemental
Créer un pôle d'insertion et de qualification professionnelle pour structurer les projets d'insertion et développer les chantiers insertion et formation qualification nouvelle chance (CFQNC)	Ville de Coutras avec l'association « Isle et Dronne »
Créer une offre de formation locale (ex : CFA hôtellerie restauration)	Etat (DDETS), Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,
Mobiliser le Programme Investissement Compétences (PIC) pour répondre aux besoins de formation notamment sur les savoirs de base, illettrisme, ...	Etat (DDETS), Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,
Poursuivre les actions sur le levier des freins à l'insertion professionnelle (mobilité, santé, garde d'enfant, savoirs-être en entreprises, numérique, savoirs de base / illettrisme...)	Etat (DDETS), Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental, CAF (CPVA), La Cali
Accompagner le déploiement des emplois francs par une information auprès des entreprises et des demandeurs d'emploi éligibles	Etat (DDETS), Pôle Emploi, CCI, CMAI33

Actions transversales à l'inclusion sociale et professionnelle pour tous	
Actions identifiées	Acteurs et moyens mobilisables
Aménager des espaces de partage d'activités autour des outils numériques mais également de formations au numérique afin de faire monter en compétence les habitants	Ville de Coutras (conseiller numérique), La Cali, les associations concernées (ex : Imagin'actions)
Explorer la piste des aidants connectés en faisant former des acteurs du territoire	Ville de Coutras (conseiller numérique), La Cali, les associations concernées

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : Développer l'attractivité résidentielle et économique du quartier prioritaire pour améliorer la qualité de vie

A) Parvenir à un quartier équilibré, sûr, équipé et entretenu	
Actions identifiées	Acteurs et moyens mobilisables
S'appuyer sur le dispositif « petite ville de demain » pour assurer l'attractivité et l'aménagement du territoire	Etat, BPI, ville de Coutras
Accompagner le déploiement de l'OPAH-RU grâce à une communication adaptée auprès des habitants du quartier, sensibilisant sur leurs droits et obligations de chacun ainsi que les aides publiques disponibles	Etat (DDTM), La Cali, Ville de Coutras, Conseil Départemental, CAF, MSA, ...
Poursuivre l'animation d'une vie de quartier pour une parfaite appropriation de l'espace public (ex : café citoyen)	Ville de Coutras et le conseil citoyen La Cali (CISPD) et les différents partenaires et acteurs locaux
Déployer le dispositif d'auto-réhabilitation du Lien sur le quartier prioritaire	La Cali, Conseil Départemental, CAF
Poursuivre la promotion des dispositifs d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU), du réseau Calibus, ... auprès des habitants du quartier	La Cali, Ville de Coutras, Conseil Départemental, CAF, MSA, ...
Requalifier le quartier de la gare (programme logements sociaux et espaces publics)	Ville de Coutras, La Cali, Conseil Départemental,
Réaliser chaque année un diagnostic en marchant, associant les habitants et acteurs locaux	Ville de Coutras, La Cali
Poursuivre la réalisation de chantiers participatifs contribuant à améliorer la qualité esthétique des espaces publics	Etat (Mission Ville), Conseil Départemental, Ville de Coutras, La Cali
Assurer le développement de logements sociaux adaptés à la demande observée (ex : T1, T2)	Bailleurs sociaux, Ville de Coutras, La Cali (PLH)
Mettre en place la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)	La Cali (service habitat-logement)
	Autres : - BPI / Caisse des dépôts et consignations : financement par prêt sur fond d'épargne d'opération de construction, de requalification d'équipement économique et commercial

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : Développer l'attractivité résidentielle et économique du quartier prioritaire pour améliorer la qualité de vie

B) Développer l'économie locale	
Actions identifiées	Acteurs et moyens mobilisables
Dynamiser le tissu commercial pour développer économiquement le quartier	Ville de Coutras (manager commerce / petite ville de demain), Etat, BPI,
Maintenir le commerce et l'artisanat de proximité en application du droit de préemption commerciale	Ville de Coutras
Accompagner la transmission-reprise d'activité commerciale et artisanale sur le quartier prioritaire	CCI, CMAI33
Développer le marketing territorial	Ville de Coutras, La Cali (ZAE)
Accompagner la création d'entreprises de personnes issues du quartier prioritaire	La Cali (ADIE, BGE, ...), CCI, CMAI33 (bus de l'artisanat), conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
	Autres : - BPI / Caisse des dépôts et consignations : financement par prêt sur fond d'épargne d'opération de construction, de requalification d'équipement économique et commercial - Etat : exonération fiscale (CFE) en quartier prioritaire

Signataires du Contrat de Ville « Quartier du Centre » de Coutras

**Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement
de Libourne**

**Monsieur le Président de la Communauté d'ag-
glomération du Libournais**

Matthieu DOLIGEZ

Philippe BUISSON

Monsieur le Maire de Coutras

**Monsieur le Président du Conseil Régional
Nouvelle-Aquitaine**

Jérôme COSNARD

Alain ROUSSET

**Monsieur le Président du Conseil Départemen-
tal la Gironde**

**Madame la Présidente du Conseil Citoyen de
Coutras**

Jean-Luc GLEYZE

Françoise DRI-STRAGIER

**Monsieur le Directeur Académique des Ser-
vices de l'Education Nationale**

**Monsieur le Directeur général de l'Agence ré-
gionale de santé de Nouvelle-Aquitaine**

François COUX

Michel LAFORCADE

**Monsieur le Directeur Délégué Bordeaux de la
Banque des Territoires - Caisse des Dépôts**

**Monsieur le Directeur Territorial de la Gironde
de Pôle Emploi**

Rémi HEURLIN

Nicolas MOREAU

**Madame la Directrice de la Caisse d'Allocations
Familiales de la Gironde**

**Monsieur le Président de la Chambre de Com-
merce et d'Industrie de Bordeaux Gironde**

Christine MANSIET

Patrick SEGUIN

**Madame la Présidente de la Chambre de Mé-
tiers et de l'Artisanat Région Aquitaine délégation
Gironde**

Monsieur le Directeur Général de Clairsienne

Nathalie LAPORTE

Daniel PALMARO

**Madame la Directrice Générale de Gironde Ha-
bitat**

**Monsieur le Directeur Général de Mésolia Ha-
bitat**

Sigrid MONNIER

Emmanuel PICARD





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Envoyé en préfecture le 12/10/2022
Reçu en préfecture le 12/10/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221010-B_2022_10_069-DE

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2022

B-2022-10-069 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 04/10/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix octobre à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du conseil municipal à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président

Absents :

Patrick MERCIER, Chantal GANTCH, Sébastien LABORDE, Laurent KERMABON, David REDON, Stéphanie DUPUY

Monsieur Jacques LEGRAND a été nommé secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD
ASSOCIATION ENTRE DEUX EAUX : VERSEMENT D'UNE
L'ANNÉE 2022

Envoyé en préfecture le 12/10/2022 – 2/2
Reçu en préfecture le 12/10/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221010-B_2022_10_069-DE

Sur proposition de Madame Eveline LAVAURE CARDONA, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et du CISPD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), La Cali soutient des associations qui œuvrent notamment dans le champ de la prévention de la délinquance et de l'accès aux droits.

Créée en 2019, l'association Entre 2 Eaux a pour objet la lutte contre toutes les discriminations et le harcèlement moral liées au sexe, au genre, à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre et/ou à l'état de santé résultant de l'infection par une maladie sexuellement transmissible.

L'association intervient sur le territoire de la Cali dans le cadre de permanences au sein des antennes du Point-justice de la Cali (Coutras et Libourne), et au CCAS de Saint-Denis-de-Pile. Depuis 2022, elle participe également aux journées de l'accès aux droits coordonnées par le CISPD.

En ce sens, La Cali propose de subventionner l'association Entre 2 Eaux pour l'année 2022 à hauteur de 500 euros et de poursuivre la mise à disposition d'un bureau au Point-justice de La Cali pour lui permettre d'assurer l'accueil et le suivi des usagers.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 500 euros à l'association Entre 2 Eaux pour l'année 2022,
- signer une convention d'objectifs et tous les documents afférents.

Imputation budgétaire : chapitre 65 – compte 6574 - service gestionnaire et destinataire VILL0 - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le
Fait à Libourne 12 octobre 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU
LIBOURNAIS
A L'ASSOCIATION ENTRE DEUX EAUX

La Communauté d'agglomération du Libournais, représentée par son Président, Monsieur Philippe BUISSON, dûment habilité es-qualité en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020.

Vu la délibération du Bureau communautaire en date du 10 octobre 2022 décidant de l'octroi d'une subvention à l'association Entre Deux Eaux et autorisant Monsieur le Président à conclure une convention de partenariat,

Considérant qu'il convient d'établir une convention visant à préciser les objectifs, conditions et modalités de versement de cette subvention,

Vu le Budget Prévisionnel 2022, chapitre 65, compte 6574, VILLO, fonction 520,

D'un commun accord entre les soussignés :

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali), représentée par son Président, Monsieur Philippe BUISSON,

et

L'association Entre Deux Eaux, représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul LAURENT,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : MISSION

L'association Entre 2 Eaux a pour objet la lutte contre toutes les discriminations et le harcèlement moral liés au sexe, au genre, à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre et/ou à l'état de santé résultant de l'infection par une maladie sexuellement transmissible.

En œuvrant dans le champ de l'accès aux droits et l'aide aux victimes, l'association intervient dans le cadre des actions du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) de La Cali.

ARTICLE 2 : MODALITES

Pour mener à bien cette mission, La Cali s'engage à verser à l'association Entre Deux Eaux pour l'année 2022 la somme de 500 euros.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2022.

ARTICLE 4 : COUT ET REGLEMENT

La somme allouée par La Cali est annuelle.

Elle sera versée en une seule fois à la signature de la présente convention sur présentation d'un RIB et de la déclaration au Journal Officiel.

Un bilan et un compte-rendu financier détaillés de l'action devront être présentés à La Cali au plus tard à la fin mars (année N+1).

En contrepartie, l'association Entre Deux Eaux s'engage à porter à la connaissance des bénéficiaires de l'action, à chaque fois que les conditions le permettent, les financements accordés par La Cali, et à apposer sur tous les documents de communication le logo de La Cali.

ARTICLE 5 : RESILIATION

L'association Entre Deux Eaux est tenue de porter à la connaissance de La Cali toute modification intervenant en cours d'année dans ses statuts, dans ses objectifs généraux ou dans son règlement intérieur.

Le non respect des précédentes dispositions par l'une ou l'autre des parties entraînera l'annulation de la convention.

Fait à Libourne, le

Pour La Cali,
Le Président,

Pour L'association Entre Deux Eaux
Le Président,

Monsieur Philippe BUISSON

Monsieur Jean-Paul LAURENT